

# Territoire et sites



# TERRITOIRE

## PUY DE DÔME

Le Puy-de-Dôme est situé au cœur du Massif Central entre des massifs de moyenne montagne, le Sancy (1885 m), la chaîne des Puys, les massifs du Livradois et du Forez qui encadrent des plaines fertiles le long de la vallée de l'Allier (300 m). Le climat varie selon les secteurs entre un climat sub-océanique (ouest) et sub-continentale, sec dans la plaine et frais à l'est.

Les secteurs les plus densément habités, situés dans la plaine de Limagne, sont exposés à de fortes canicules qui s'aggravent régulièrement.

Le département est assez bien doté en sites de baignade. 28 sont autorisés et la plupart sont labellisés "pavillon bleu". Cependant presque tous sont aménagés sur des plans d'eau d'altitude. Dans la métropole clermontoise on ne trouve qu'un seul point de baignade autorisée.

De nombreuses rivières ou plans d'eau sont attractifs mais la baignade y est interdite ou n'est pas aménagée.

Si l'argument de cette interdiction est la mauvaise qualité de l'eau, l'Allier est aussi une rivière dangereuse dans de nombreux secteurs de son parcours et des noyades sont à déplorer chaque année.

Cette combinaison d'un climat inconfortable, d'une demande sociale forte et croissante de lieux de fraîcheur, de la dangerosité des pratiques non sécurisées, de la fragilité de la ressource en eau, place les élus des collectivités dans une position difficile. Ils doivent arbitrer de nombreux enjeux tels que la protection des populations, des milieux naturels, la préservation de la ressource et les conflits d'usage autour de l'eau, les risques sanitaires, les dangers liés à la baignade non encadrée avec les attentes légitimes d'une population éprouvée par les canicules.

Clermont-Ferrand et son agglomération ont enterré la plupart des cours d'eau de leurs territoires. Les milieux urbains sont fortement imperméabilisés et les "îlots de fraîcheur" y sont rares. La situation demande aujourd'hui de faire évoluer les aménagements.

Par le concours Eaux Vives, le CAUE 63 a souhaité sensibiliser à ces enjeux et susciter la production de projets qui offrent des réponses globales. L'Allier qui coule en permanence est un recours naturel à proximité duquel sont situés les quatre sites du concours.

## ALLIER

L'Allier, souvent identifié, comme la dernière rivière sauvage d'Europe, est un affluent de la Loire.

Son débit est compris entre 17.70 m/s en août et 90.80 m/s en février avec une moyenne annuelle de 61.10 m/s.

La rivière possède une dynamique fluviale très active à l'origine d'une divagation incessante de son lit et d'une grande richesse écologique. D'anciens enrochements et travaux, les extractions de graviers ont conduit à l'abaissement des nappes phréatiques et à une érosion accélérée de son lit. Les travaux récents visent à la renaturer et lui redonner son espace de divagation.

Elle accueille une faune diversifiée, les plus gros saumons connus la remontent pour rejoindre les frayères dans lesquelles ils pondent.

Dans le Puy-de-Dôme c'est une rivière de plaine qui coule du sud vers le nord. La largeur et la profondeur de son lit varient. On peut dans certains secteurs la traverser à pied.

Ses usages sont multiples. Elle a été un axe de transport fluvial. C'est un lieu de pêche, de promenade, de pratique du canoë, de baignade sauvage....

La rivière Allier est l'un des principaux défis du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne. Dans ce cadre, une étude sur la baignade dans l'Allier a été lancée par l'agence d'urbanisme Clermont Métropole afin de mieux comprendre cette pratique de la rivière et de mieux en appréhender les impacts et les enjeux.

Le concours s'inscrit en cohérence avec cette démarche.



# TERRITOIRE

## REGLEMENTATION

La baignade dans la rivière Allier a été interdite dans le Puy-de-Dôme, depuis bientôt cinquante ans, par l'arrêté préfectoral de 1975, en raison de sa mauvaise qualité sanitaire. Elle n'est donc pas surveillée malgré les nombreuses pratiques et leur dangerosité. Localement, la combinaison des courants et l'irrégularité du fond de la rivière entraînent dangereusement les baigneurs vers le fond, créant des pièges mortels (deux noyés en 2017 et un en 2020 à proximité de Cournon-d'Auvergne).

Les politiques d'assainissement, le contrôle des effluents industriels et agricoles ont vraisemblablement amélioré la qualité de l'eau depuis 1975, mais aucune mesure régulière n'a été effectuée depuis 2009.

Actuellement, aucun des sites proposés dans le cadre du concours Eaux Vives ne peut prétendre accueillir un aménagement dédié à la baignade sans que des études plus poussées aient été réalisées quant à la qualité de l'eau et la dangerosité des courants et des fonds.

Des procédures devront être suivies pour toute réévaluation de l'interdiction.

Une collectivité qui souhaite autoriser une baignade en milieu naturel doit procéder à l'établissement d'un profil de baignade qui comprend :

- un état des lieux et l'inventaire des sources éventuelles de pollution de l'eau
- un diagnostic avec l'analyse des données
- la définition de mesures de gestion préventives pour garantir la sécurité des baigneurs.

Des prélèvements et l'analyse de la qualité de l'eau sont nécessaires pour vérifier que la qualité de l'eau est "suffisante".

Si la baignade est autorisée, la collectivité est alors tenue de mettre en place une surveillance de la baignade et de contrôler la qualité sanitaire de l'eau par des prélèvements réguliers. Alors seulement, elle peut aménager le site (aménagement d'une plage de sable fin, plongeoir, toboggan, ligne d'eau, poubelles...).

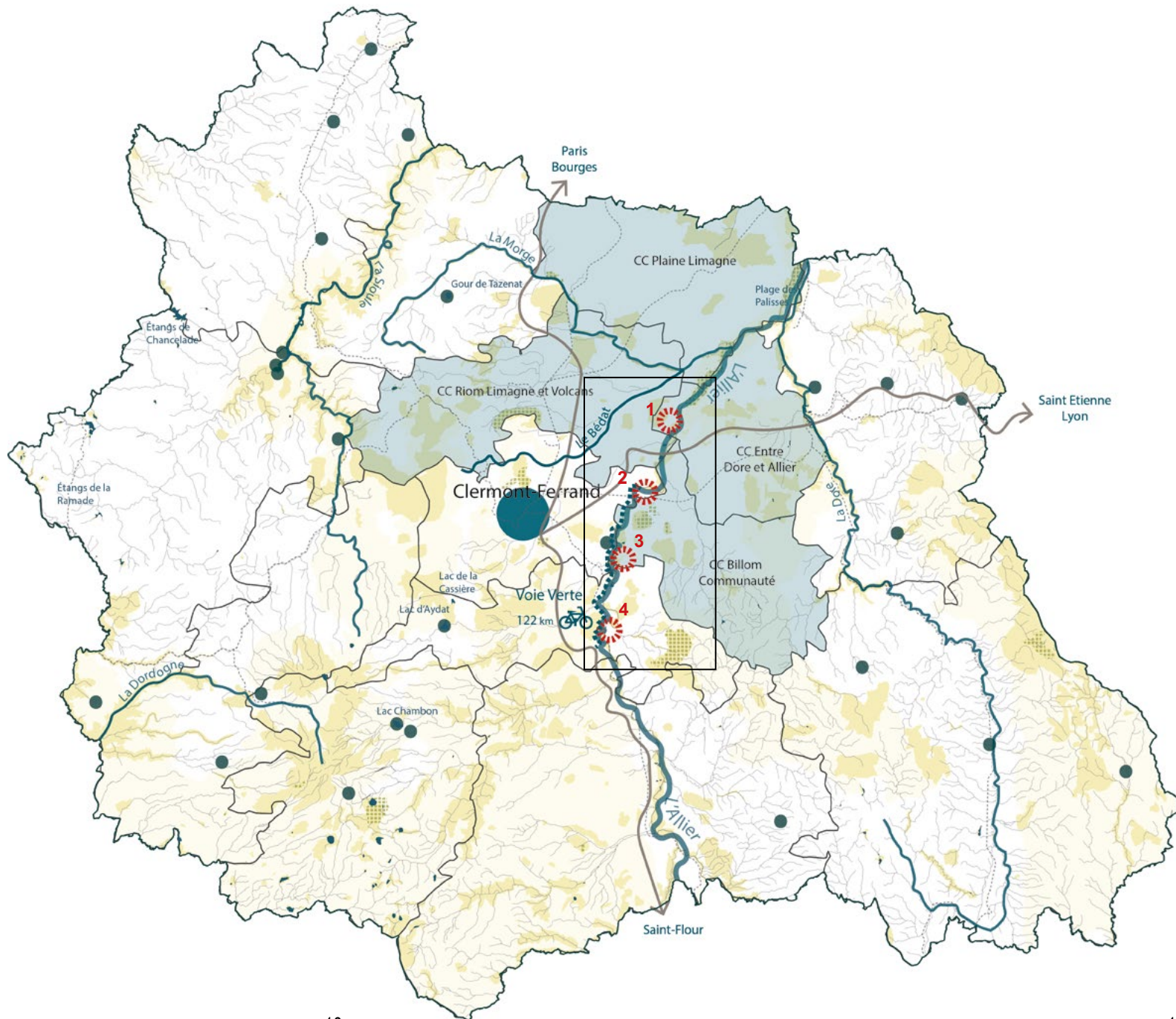


## VOIE VERTE

A terme, la Via Allier, véloroute Voie verte de l'Auvergne reliera Nevers à Palavas-les-Flots. Son aménagement est en cours de réalisation dans le Puy-de-Dôme où elle suit le cours de l'Allier. Il est partiellement réalisé en travers du Pays du Grand Clermont, mais l'itinéraire n'est pas encore entièrement défini au nord et au sud du département. Son tracé s'éloigne peu de la rivière. Ponctuellement, des voies vélo conduisent vers des sites qualitatifs peu distants du tracé principal (plage des Palisses à Pont-du Château).

La voie emprunte ponctuellement des tronçons de routes. Ailleurs, elle est constituée d'une voie de 3 m de large, généralement revêtue en enrobé. Dans des sites sensibles, elle est réalisée en sable stabilisé (par exemple en travers de l'Ecopôle).

Les premiers tronçons ouverts accueillent une forte fréquentation et vont modifier les usages des bords d'Allier.



### Les sites du concours dans le Puy-de-Dôme

- Autoroutes
- - - - - Voies ferrées
- CC sans baignade autorisée
- ~ Cours d'eau
- ☀ Sites
- 🚲 Mobilité douce - Voie verte
- ▨ ENS du Puy-de-Dôme
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Baignade autorisée



Cartographie, IADT, 2021

# TERRITOIRE

## SITES D'EXPERIMENTATION

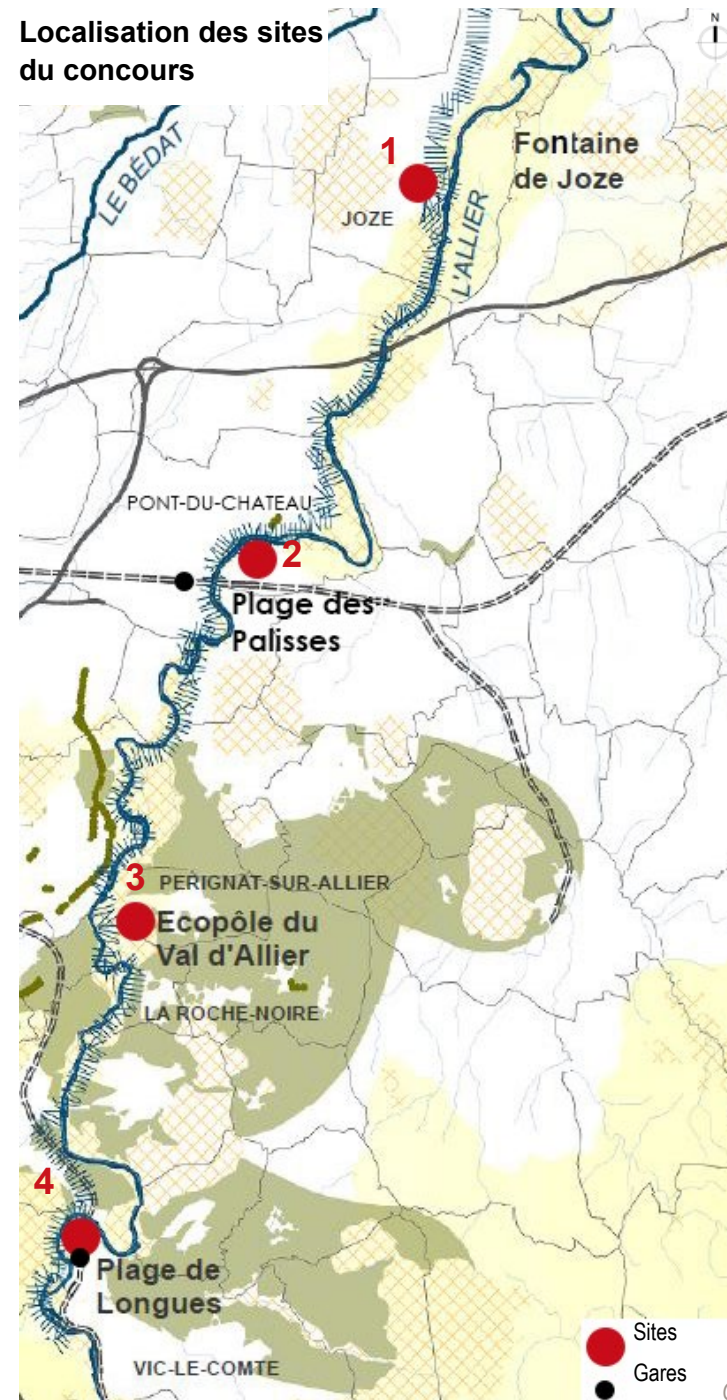
La situation actuelle nous pousse à rêver à des pistes prospectives, sur ce à quoi pourrait ressembler la baignade dans l'Allier, en prenant en compte les aléas de cette rivière sauvage.

A plus court terme, plusieurs sites sont en demande d'un aménagement alternatif à la baignade : proposition de rafraîchissement, qui garantisse la sécurité des personnes et une utilisation très mesurée de la ressource en eau, en bord d'Allier ou à proximité.

Quatre sites ont été sélectionnés en concertation avec plusieurs partenaires, en fonction de plusieurs critères :

- proximité de la rivière et de la Voie verte ;
- accessibilité en transports en commun (proximité d'une gare à Pont-du-Château et Longues) ou d'arrêts de bus (Pont-du-Château, Écopôle et Longues) ;
- disponibilité d'un foncier public ;
- illustration des différents enjeux de la baignade :
  - arrivée des usagers de la voie verte ;
  - absence de baignade autorisée à proximité ;
  - enjeux de préservation de la ressource en eau (Joze)
  - fréquentation importante et absence de source de rafraîchissement (Pont-du-Château)
- constats de pratiques spontanées problématiques :
  - destructions des milieux naturels (Ecopôle) ;
  - existence de conflits d'usages ;
  - baignades et sauts dangereux (plage de Longues).

La mobilisation des élus locaux, gestionnaires et parfois des usagers liés à la rivière (entreprise de location de canoës, Ligue de Protection des Oiseaux...) a également été un facteur déterminant. Tous sont en attente de pistes inventives, pour le court et le long terme.



# 1 FONTAINE DE JOZE

## FICHE DE SITE



La plaine de Limagne est une plaine exceptionnellement riche aux profondes terres noires fertiles. Les villages historiques denses ont épargné les terres productives en densifiant leurs tissus bâtis. L'agriculture céréalière et le remembrement ont peu à peu éliminé les structures paysagères historiques. Les rases ont drainé les terrains, les anciennes haies bocagères, alignements de noyers ont quasiment disparu de la Limagne. Ce contexte aggrave l'érosion de la biodiversité et les effets du changement climatique. L'absence de points de baignade en est encore plus sévère.

La commune de Joze bénéficie de la proximité de l'Allier et de sa belle ripisylve. Elle dispose d'une grande richesse en eau : des sources d'eau minérale gazeuse, de nombreuses fontaines bien alimentées, des plans d'eau... et la rivière. Le bourg lui-même bénéficie d'un patrimoine bâti vernaculaire de qualité et d'éléments de petit patrimoine qui témoignent d'anciens usages et savoir-faire. Le tracé futur de la voie verte longe en particulier 3 fontaines en pierre de Volvic.

**Comment valoriser ce petit patrimoine de belle qualité, témoin de l'histoire locale ?**

**Comment créer un point de rafraîchissement et mettre en lien la fontaine sud et les abords champêtres d'une ancienne gravière réaménagée en espace naturel, potentiel îlot de fraîcheur rural ?**



**LOCALISATION** : Joze (63350), Puy-de-Dôme

**GESTION** : Fontaines : Commune de JOZE

Plan d'eau des Couleyras : Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA)

**POPULATION** : Joze : 1 112 habitants

Entre Dore et Allier Communauté : 19 268 hab.

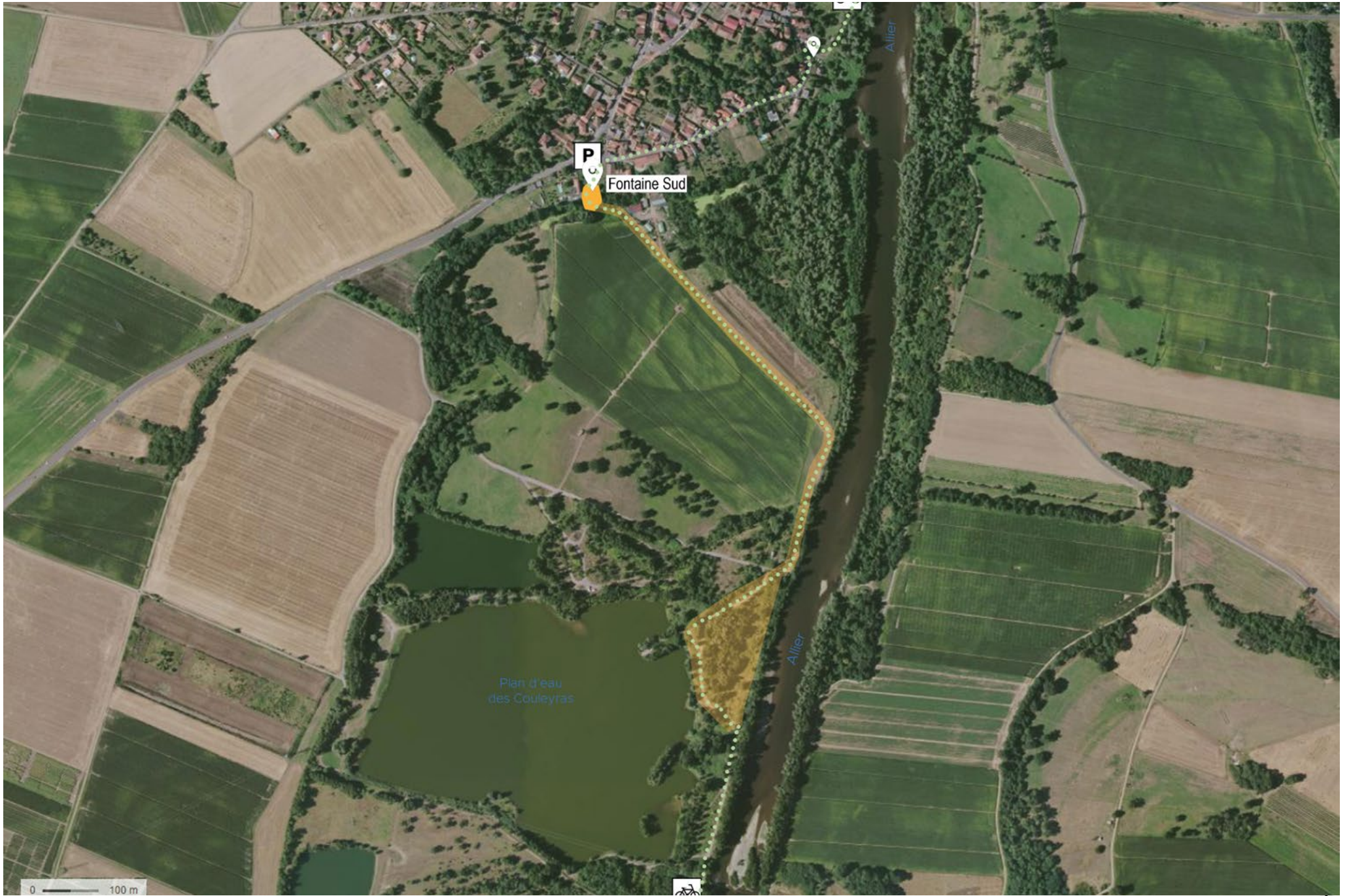
**ESPACES PROTÉGÉS** : ZNIEFF de type I et II ; NATURA 2000 (directive oiseaux) ; ZICO (zone d'importance pour la conservation des oiseaux) ; Zone inondable (plan d'eau)

**NATURE** : fontaine du fond du bourg (sud), ancien abreuvoir et lavoir couvert ; Plan d'eau des Couleyras (ancienne gravière)

**ACCESSIBILITÉ** : Bus, ligne 6 vers CLERMONT-FERRAND. RD 1023 et RD

**ACTIVITÉS - USAGES** : arrosage, fontaine-abreuvoir-lavoir ; promenades ; pêche (plan d'eau)

**ÉQUIPEMENTS** : Hôtel-restaurant, commerces (boulangerie..), concession automobile, garages, magasins de sport...



Plan de repérage



## HISTOIRE ET CONTEXTE

La commune de Joze est implantée dans la plaine de Limagne, zone de culture céréalière intensive. Le bourg s'est établi le long de la rive gauche de l'Allier.

Comme tous les bourgs de la plaine de Limagne son occupation est ancienne. Ainsi en 1823, lors d'une crue de l'Allier, les vestiges d'un édifice gallo-romain auraient été mis à jour. Il s'agirait d'un temple dédié à Jovis (Jupiter) d'où découlerait le nom de Joze.

Le centre ancien dense est appuyé contre la rive de l'Allier, au-dessus des terrains inondables. Il a été marqué par l'agriculture au cours de son histoire. La façade villageoise est surplombe la rivière et reste préservée des extensions pavillonnaires qui occupent la périphérie à l'ouest du village. Trois fontaines en pierre ponctuent le village du nord au sud en limite du lit majeur de l'Allier. La plus belle, au sud, est proposée comme site d'expérimentation du concours.

## LIEN A LA METROPOLE ET AUX TERRITOIRES

### PROCHES

La commune de Joze est distante de 25 km de Clermont Ferrand, 35 km de Vichy et 10 km de Lezoux. Une part importante de sa population travaille à Clermont Ferrand.

Le village est mal desservi par les transports en commun. La liaison avec Clermont-Ferrand n'est assurée que le matin par la ligne 6 du réseau interurbain régional et ne fonctionne pas le dimanche.

Le site sera traversé par la Voie Verte en cours d'aménagement. Après la plage de Vichy, il sera la première halte fraîcheur après plus de 35 km. Presque totalement dépourvue de boisements et de haies, la plaine est particulièrement exposée aux canicules. Les abords de l'Allier, très peu artificialisés, constituent des refuges de biodiversité et de fraîcheur.

Les communautés de communes alentour ne disposent d'aucun point de baignade autorisée en extérieur.

## LIEN A L'ALLIER

La rivière fait l'objet de plusieurs démarches de protection, un espace naturel sensible (ENS), une zone Natura 2000 et une ZNIEFF. Elle constitue l'axe majeur de la Trame bleue de la région Auvergne. Le village dispose d'une grande richesse hydrologique. Il compte notamment des fontaines, des sources d'eau minérale gazeuse et des plans d'eau dont le potentiel mérite d'être valorisé.

Le développement du tourisme est identifié comme un enjeu fort par les élus locaux. La communauté de communes a mis en place une commission du tourisme pour valoriser le patrimoine de ses communes membres. Joze qui dispose d'un patrimoine bâti important, pourrait profiter du passage de la future Voie verte pour capter des visiteurs éventuels.

Au droit de la commune, le lit de l'Allier est étroit et accélère le courant en créant des tourbillons, particulièrement dangereux.

La traversée de la commune par la Voie verte est ponctuée par 3 fontaines. La fontaine sud, en entrée du village, retenue pour le concours est relativement éloignée de l'Allier. Elle est située dans un espace champêtre, enherbé et entouré d'arbres légèrement en dessous du tracé de la voie verte. C'est un ancien abreuvoir en pierre de Volvic, prolongé par un lavoir couvert et alimenté par une source au débit régulier.

Le site pourra constituer une halte pour les usagers de la voie qui y disposeront d'un aménagement de rafraîchissement sécurisé.

La commune souhaite remettre en état un chemin qui part en bas de la fontaine vers un ancien chemin de halage et le plan d'eau des Couleyras, proche de l'Allier. Celui-ci est une ancienne gravière, rendue aux milieux naturels et protégée par plusieurs protections naturalistes. Quelques aménagements de repos sont installés sur la rive nord. Une zone de pêche est proche de la station de relevage en bord d'Allier.

Les projets traiteront le site de la fontaine et la liaison vers le plan d'eau des Couleyras et ses abords. Aucune baignade ne peut être envisagée dans le plan d'eau.

Ils ne pourront pas utiliser une autre alimentation en eau que celle de la fontaine.

Proposer un projet sur le site de la fontaine pour :

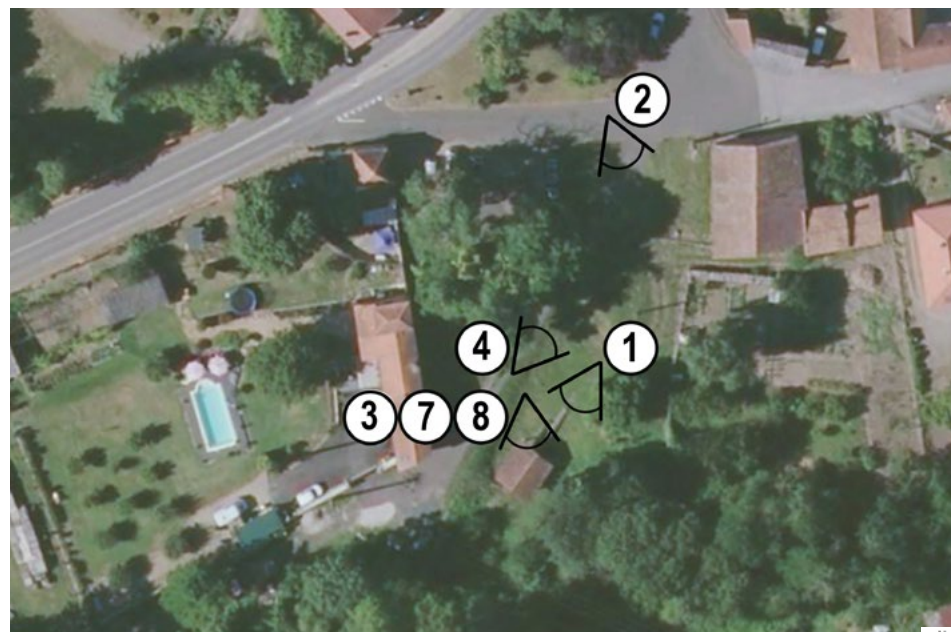
- mettre en lien la fontaine avec le plan d'eau des Couleyras
- mettre en valeur le lien du bourg avec la rivière, sans inciter à la baignade
- valoriser la fontaine et ses abords, les usages vernaculaires de l'édifice, et y installer un aménagement de rafraîchissement
- ne pas prélever d'eau en dehors de l'alimentation naturelle de la fontaine
- sensibiliser à la ressource en eau



Carte des espaces protégés



Plan de repérage du site



Plan de repérage des photos

# LES PHOTOS DU SITE



# LES FONTAINES DE LA COMMUNE

# 2 PLAGE DES PALISSES

## FIGHE DE SITE



A seulement 15 km de Clermont-Ferrand, Pont-du-Château est une ville de près de 12 000 habitants, marquée par la proximité de Clermont-Ferrand. La commune est desservie par les transports en commun, une gare ferroviaire et des bus. Le centre historique présente un patrimoine de grande qualité auquel les rives de l'Allier offrent un cadre bucolique. Traversée par l'Allier, elle offre des berges arborées qui accueillent flâneurs et promeneurs, habitants de la commune, ou des environs.

Sur la rive opposée au bourg ancien, la plage des Palisses est un lieu bien connu. Pour les grands-pères d'aujourd'hui, il s'agit bien de la plage historique de la commune, où l'on venait se baigner et se détendre.

Le lieu demeure un espace idyllique, de pique-nique et de repos au bord de l'eau, qui s'apprête à être encore plus fréquenté avec en raison de la proximité de la Voie verte.

**Comment inviter avec poésie et ludisme au rafraîchissement ou au bain de pied dans l'Allier, sur cette plage historique de la batellerie ?**



**LOCALISATION :** Pont-du-Château (63430) Puy-de-Dôme

**GESTION :** Commune de Pont-du-Château

**POPULATION :** Pont-du-Château : 11 441 habitants  
Clermont Auvergne Métropole: 290 000 habitants

**ESPACES PROTÉGÉS :** NATURA 2000; ZNIEFF de type 1 & 2 ; Zone inondable

**NATURE :** plage communale sur les rives de l'Allier, sans accès à la rivière.

**ACCESSIBILITÉ :** Navette jusqu'à CLERMONT-FERRAND (TRANSDÔME), A 71, gare SNCF, arrêt Pont d'ALLIER, ligne 36

**ACTIVITÉS - USAGES :** promenades, pêche

**EQUIPEMENTS :** parking, parc paysager avec aire de jeux, bancs, tables de pique-nique et barbecues, bornes espace sport orientation. Voie verte et circuits de randonnées. Restaurant, commerces (boulangerie..)



Plan de repérage



## HISTOIRE ET DESCRIPTION DU CONTEXTE

La proximité de l'Allier a marqué l'aménagement de la ville, construite de part et d'autre de la rivière. D'un côté, sur le coteau, la vieille ville et son château dominant la rivière. De l'autre, des quartiers plus récents dont l'un, immédiatement sur les rives, s'inscrit dans la ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager). Le contrôle de son aménagement reste un enjeu paysager majeur. Peu à peu, les extensions pavillonnaires se sont étendues sur les deux rives.

Pont-du-Château a longtemps été le port fluvial de Clermont-Ferrand. Le développement du chemin de fer a mis fin à ces épopées fluviales, à partir de 1865.

La plaine céréalière de Limagne, secteur d'agriculture intensive, s'étend au nord du territoire communal. C'est un territoire dépourvu de boisements et de haies, et fortement exposé aux canicules. A l'inverse, les abords de l'Allier, peu artificialisés, constituent un refuge de biodiversité (un espace naturel sensible se trouve à aval du pont) et de fraîcheur. Les berges de l'Allier de Pont-du-Château attirent aux beaux-jours de nombreux habitants de Clermont-Ferrand et des communes avoisinantes, ainsi que nombre de touristes. Le développement du tourisme vert permettra sans doute un afflux de nouveaux visiteurs, qui devra se faire dans le respect du site, de l'environnement immédiat et de la biodiversité.

Pont-du-Château est identifiée comme un pôle structurant de la Voie verte.

## LIEN A LA METROPOLE

La commune est intégrée à Clermont-Auvergne-Métropole, mais située en périphérie du cœur métropolitain. Disposant de nombreux équipements publics et commerces, elle est considérée comme un pôle de vie.

Elle est à 10 minutes en voiture de Clermont-Ferrand par l'autoroute, en dehors des heures de pointe.

Le centre-bourg est à 1 km de la gare et à moins de 10 km de l'aéroport d'Aulnat. Les lignes de bus 1, 2, 6 et 35 desservent la commune.

C'est un lieu de résidence apprécié pour son cadre de vie, entre l'hyperurbanisation clermontoise et la campagne avoisinante qu'elle a su garder en son sein, entre les exploitations agricoles et les rives d'Allier sauvages.

## LIEN A L'ALLIER

Le pont est l'un des 3 seuls points de franchissement de l'Allier à la hauteur de l'agglomération ce qui occasionne une circulation dense en traversée de la ville.

Au XIXe siècle, la commune comptait 5 ports, la Vortille, les Palisses, les Bouères, la Borde, Saint-Aventin et le port d'Amont. Ce dernier était le seul port bâti sur l'Allier entre Brioude et Moulins, utilisé pour transporter par sapinière du charbon, du vin, des pierres de Volvic, du papier, du bois ou encore du chanvre à destination de Paris. Un quai et quelques anneaux d'amarrage témoignent encore de cette activité. Le Musée de la Batellerie Pierre Mondanel, relate le passé fluvial de Pont du Château. Il est installé dans une annexe du château. Le projet de l'installer à proximité de la rivière est en cours de réflexion.

Ce passé rayonne sur les festivités locales et la culture du territoire. Ainsi la « Fête de la friture » se déroule chaque année le 15 août, en souvenir de ce lien fort entre les habitants et l'Allier, et notamment des anciennes guinguettes.

On ne trouve dans le territoire de l'agglomération qu'un seul site de baignade autorisée, à Cournon d'Auvergne. La plage des Palisses accessible en train, est attrayante et fréquentée malgré la faible profondeur de l'Allier. Aucun aménagement permettant la baignade n'y est fait. On observe une activité de baignade du côté des falaises pour une plongée complète et vers la base nautique et sur la plage des Palisses pour un trempage des pieds.

Consciente de l'importance de conserver la faune et la flore, la commune a souhaité installer une passe à poissons afin de favoriser la remontée des saumons. Elle envisage de créer un Espace naturel sensible en contrebas du pont routier. Elle souhaiterait le retour d'un restaurant guinguette éphémère (juin à septembre) qui respecterait le cadre naturel. Le tracé de la Voie Verte empruntera la rive gauche de l'Allier. Un circuit annexe qui conduira à la plage des Palisses augmentera très certainement sa fréquentation..

## LA PLAGE DES PALISSES

Les deux rives sont installées sur les terrasses alluviales au bord de l'Allier et aménagées en espaces verts de loisirs, d'accès libre. La rive nord accueille des équipements sportifs et un espace de repos et de calme. La plage des Palisses, installée au sud, est une plage familiale. Elle fait face au bourg et offre de très belles vues vers le château et le centre-bourg.

Le sol est engazonné et l'espace planté de grands arbres est soigneusement entretenu. Un dénivelé boueux et assez haut rend difficile l'accès au lit de la rivière. Le fond de l'eau glissant et caillouteux et le cours peu profond empêchent une réelle baignade. Des bancs et tables permettent de pique-niquer.

Proposer sur la plage des palisses une alternative à la baignade :

- Proposer sur la plage des Palisses, une installation ludique de rafraîchissement (sans baignade), sans prélèvement d'eau potable
- Poursuivre le lien historique de la ville avec l'Allier : axe de transport, de développement et de vie
- Sensibiliser à la fragilité de la ressource en eau et des milieux naturels proches.
- Proposer un aménagement de rafraîchissement aux usagers du site inviter les usagers de la voie verte à une pause.
- Favoriser une éducation à l'environnement : observation de la faune et la flore, préservation de la biodiversité, fragilité de la ressource en eau.

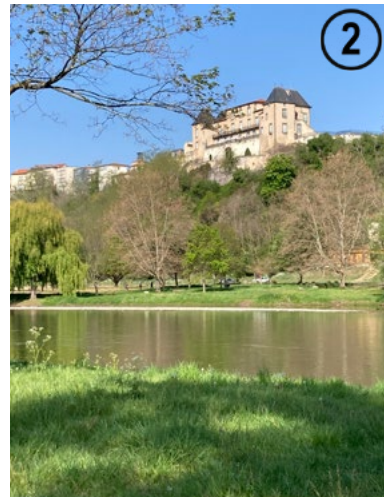


Carte des espaces protégés



Plan de repérage des photos

## LES PHOTOS SUR LA PLAGE



## LES ABORDS DU SITE



# 3 ECOPÔLE

## FIGHE DE SITE



Aux portes de l'agglomération clermontoise, l'Ecopôle du Val d'Allier et son projet de transition écologique cherchent à relever le défi d'une conciliation entre nature et activités humaines sur un site de 140 hectares autour de 4 piliers : biodiversité, agroécologie, enjeux sociétaux, écovalorisation.

Ses anciennes gravières, désormais aménagées en étangs, accueillent une faune et une flore variées, mais aussi de nombreuses activités telles que le maraîchage, le pastoralisme, la pêche, des balades et sentiers thématiques... et la baignade sauvage.

Devenu un lieu de «plongeon» idéal, à proximité immédiate des berges de l'Allier, le site voit chaque année de plus en plus d'habitants de l'agglomération se baigner, sans se préoccuper des interdictions en cours. La faune et la flore sont régulièrement piétinées et directement impactées à chaque perturbation du milieu. Les baigneurs génèrent également des conflits d'usages et des problèmes de sécurité et de nuisance par des pratiques associées comme le feu, le dépôt de déchets...

**Comment, sur ce site idyllique, à deux pas des berges de l'Allier, proposer de nouvelles manières de se rafraîchir sans dénaturer le site ?**



**LOCALISATION** : Pérignat-sur-Allier et La Roche-Noire

**MAÎTRE D'OUVRAGE** : SEAT (Syndicat d'études et d'aménagement touristique)

**POPULATION** : Pérignat-es-Allier : 1 516 habitants / la Roche-Noire : 620 habitants  
Billom Communauté : 25 524 habitants / Mond'Arverne Communauté : 40 252 habitants

**ESPACES PROTÉGÉS** : NATURA 2000, ZSC (Zone spéciale de conservation) ; ENSIL (Espace naturel sensible d'initiative locale), EBC (espace boisé classé) ; ZNIEFF de type 2 ; Zone inondable et champs d'expansion des crues

**ACCESSIBILITÉ** : depuis CLERMONT- FERRAND : bus ligne C jusqu'à J. Gardet à COURNON, puis bus 37 vers MUR-SUR-ALLIER. Pas de bus le dimanche.

**SERVICES-COMMERCE** : centre commercial proche

**ACTIVITÉS - USAGES** : observatoires LPO (observations naturalistes et photographies), promenades sur sentiers aménagés (dont la Voie Verte : vélo-route entre Nevers et Montpellier), maraîchage biologique , pêche, pratiques fréquentes de baignades (interdites), plateforme de broyage, écopaturage, animations nature, journées pédagogiques

**ÉQUIPEMENTS** : parkings, machine de criblage vestige de l'activité d'extraction de graviers, observatoires naturalistes, points de vue, aménagement de sentiers destinés à la promenade, platelages, bancs, espace test agricole.



Plan de repérage

## HISTOIRE ET CONTEXTE

L'Ecopôle du Val d'Allier est un site privé de 140 hectares, dont 30 hectares sont en eau. Il longe la rive est de l'Allier au droit d'un des ponts les plus empruntés et marque le basculement entre l'agglomération clermontoise et les espaces ruraux du Val d'Allier et du Livradois.

Il est géré par le SEAT. Ce dernier a été créé en 1996 à l'initiative des communes de La Roche-Noire et de Pérignat-ès-Allier, afin de suivre le projet de réhabilitation des carrières situées sur les deux territoires communaux. Il a été élargi ensuite aux deux communautés de communes, Billom Communauté et Mond'Arverne Communauté à la suite du transfert de la compétence environnement aux communautés de communes.

En 2001, ces collectivités ont décidé de revaloriser le site et de le transformer en un immense réservoir de biodiversité.

Les gravières, anciens bassins d'extraction de granulats, prennent désormais des formes plus naturelles, et les travaux de renaturation écologiques réalisés en partenariat avec la LPO Auvergne (travail des berges en pente douce, création de haut-fonds, plantation de roselières...) ont permis le retour de la biodiversité.

Le site est un lieu de conservation de la faune et de la flore et comprend 8 km de sentiers, 10 ha de zones de pêche et accueille une grande diversité d'espèces d'oiseaux (227).

Cette ambition de préservation d'un écosystème est parfois difficile à concilier avec la multifonctionnalité du site.

## LIEN A LA METROPOLE

Les usagers de l'Ecopôle sont nombreux. Environ 70 % d'entre eux habitent l'agglomération clermontoise. Différentes activités sont constatées sur le site et ses abords: la promenade et la randonnée (piétons et cyclistes) ; l'observation de la faune et de la flore, la pêche au nord-est et des pratiques de baignade sauvage, malgré l'interdiction, parfois assorties de pique-nique et barbecue. La majorité des baigneurs a entre 15 et 35 ans : des jeunes de l'agglomération venus nager et plonger dès le mois de février, et surtout, se rafraîchir dès l'arrivée des beaux jours.

Le site est peu desservi par les transports en commun, ce qui mène à utiliser les véhicules personnels pour s'y rendre et qui crée des problèmes de stationnement le long de la D1. Le tronçon de la voie verte qui traverse le site du nord au sud est praticable depuis mars 2021. Bien que très récent, il connaît d'ores et déjà une très importante fréquentation de cyclistes et divers promeneurs (roller, trottinette, poucettes entre autres ...) le week-end, qui risque d'accentuer la pression sur les milieux naturels et les pratiques de baignade. L'Ecopôle est identifié par le Grand Clermont comme un pôle structurant de la Voie verte.

## LIEN A L'ALLIER

L'Allier coule le long du site, mais son cours aux abords de Cournon est réputé dangereux. Pour le SEAT comme pour les gestionnaires du site, il devient urgent de proposer des alternatives à la baignade sur le site.

Le plan d'eau de Cournon, un site de baignade autorisée à proximité, exposé pendant des années à des pollutions aux cyanobactéries, vient d'obtenir le label "pavillon bleu" à la suite de travaux de traitement de l'eau. Il devrait pouvoir répondre aux aspirations à la baignade. Mais ses fermetures, fréquentes jusqu'aux dernières années, ont fait de l'Ecopôle un recours identifié pour la baignade.

## LA ZONE DE CRIBLAGE

Le secteur retenu pour l'installation d'un prototype est situé à une cinquantaine de mètres de la Voie Verte, entre l'Allier et les étangs. Il est aride, dépourvu d'arbres, son sol est constitué de graviers.

Au cœur de l'espace se trouve un vestige industriel : des éléments du crible qui servait à trier les graviers, conservés pour évoquer la mémoire du lieu.

Il n'est pas alimenté en eau.

Proposer sur le site de l'Ecopôle une alternative à la baignade :

- faire cesser les pratiques de baignade et prévenir les conflits d'usages
- protéger les milieux naturels et la biodiversité
- répondre aux aspirations des usagers : proximité avec l'eau et possibilité de rafraîchissement
- sensibiliser la population à la richesse écologique et à la fragilité des bassins de l'Ecopôle et de la ressource en eau, ainsi qu'aux dangers liés à la baignade dans la rivière.
- limiter autant que possible la consommation d'eau et renvoyer l'eau vers le site d'où elle aura été prélevée.
- valoriser le patrimoine du site



Claveau, Frédéric, 2018, Perspective de l'écopôle du Val d'Allier, (disponible sur : <https://ecopolevaldallier.fr/>)



Carte des espaces protégés et repérage des photos

# LES PHOTOS DU SITE

# LA ZONE DE CRIBLAGE



# 4 PLAGE DE LONGUES

## FICHE DE SITE



La plage de Longues, située à 22 km de Clermont-Ferrand, est une plage connue de longue date, fréquentée par de nombreuses familles. Bien que la baignade dans l'Allier, comme dans l'ensemble du Puy-de-Dôme, y soit interdite, de nombreux nageurs n'hésitent pas à y prendre des risques parfois inconsidérés. Malgré les courants forts certains traversent le lit de la rivière pour plonger depuis les rochers de la rive gauche, ou encore sauter du pont SNCF. Le fond de la rivière est changeant et l'eau est peu profonde au-dessus des fondations des piles du pont. Ni les risques, ni l'interdiction ne semblent freiner les envies de se mettre à l'eau. L'intensité de la fréquentation et les pratiques dangereuses observées mobilisent les acteurs locaux qui se questionnent sur les réponses à apporter sur le site.

**A quel espace de baignade pouvons-nous rêver à long terme sur cette Plage de Longues? Quel micro-aménagement permettrait, dans le contexte actuel d'interdiction de baignade dans l'Allier, d'apprécier un rafraîchissement au bord de la rivière?**



**LOCALISATION** : Vic-le-Comte (63457) Puy-de-Dôme

**GESTION** : commune de VIC-LE-COMTE

**POPULATION** : Vic-le-Comte : 5.197 habitants  
MOND'ARVERNE Communauté : 40 252 habitants

**ESPACES PROTÉGÉS** : ZNIEFF de type I et II ;  
NATURA 2000 ; Zone inondable  
NATURE : plage familiale de sable fin sur les rives de l'Allier.

**ACCESSIBILITÉ** : A75, gare ferroviaire de LONGUES, bus (Réseau de transport régional, ligne 40), proche de la Voie Verte

**ACTIVITÉS - USAGES** : promenade, location de canoës, pataugeoire, baignade sauvage, pratiques interdites : baignades sauvages très fréquentes, plongeurs depuis le pont, ou les rochers en face de la plage

**ÉQUIPEMENTS** : poubelles

**COMMERCES PROCHES** : restaurant, tabac, boulangerie, supermarché



Plan de repérage

## HISTOIRE ET CONTEXTE

La plage de Longues est située sur la commune de Vic-le-Comte, une petite ville du Bas Livradois au patrimoine exceptionnel. Son cœur médiéval est protégé par un site patrimonial remarquable. Autrefois entourée de vignes et centre de commerce local important, la ville a désormais une vocation résidentielle marquée. Vic-le-Comte est un pôle de vie et dispose de nombreux équipements et services. Le bourg de Vic est éloigné de l'Allier de plus de 4,5 km. Le bourg de Longues s'est développé au bord de la rivière, soutenu par l'arrivée de la ligne ferroviaire dans la deuxième moitié du XIX siècle.

La proximité et le développement de l'agglomération clermontoise ont favorisé des extensions pavillonnaires importantes.

Le projet d'installation de la Banque de France à Longues apporte une dynamique forte sur l'ensemble de la commune.

## LIEN A LA METROPOLE

Vic-le-Comte, éloignée du cœur de l'agglomération clermontoise, constitue un relais important et dynamique de services locaux. La ville est d'ailleurs un des pôles de vie du SCoT du Pays du Grand Clermont. Elle est facilement accessible grâce à sa proximité avec l'axe routier A75 qui relie Clermont-Ferrand à Béziers. Il s'agit de l'autoroute "la plus rapide et la moins chère du nord au sud de la France".

Elle offre un cadre de vie de qualité, aussi bien dans les tissus anciens du cœur du bourg de Vic ou dans ses hameaux que dans les espaces naturels des rives de l'Allier ou dans la belle forêt de la Comté toute proche.

Aisément accessible par la ligne ferroviaire, en bus ou en véhicule privé, la commune est attractive pour les ménages du cœur urbain et la fréquentation de la plage de Longues n'est pas près de décroître.

## LIEN A L'ALLIER

La plage de Longues est un lieu très fréquenté l'été et un simple lieu de promenade le reste de l'année. Elle ne dispose d'aucun aménagement particulier à part des poubelles et un unique banc. De nombreux canoës y font halte.

La plage est exposée à la présence d'ambrosie, une plante invasive et allergisante. Les risques liés au débit, à la morphologie de l'Allier constituent les limites à prendre en compte dans la conception d'un projet pour le site.

Le site est exposé au risque de crues. Un repère de crues sert à « maintenir la mémoire collective et transmettre la connaissance du risque ».

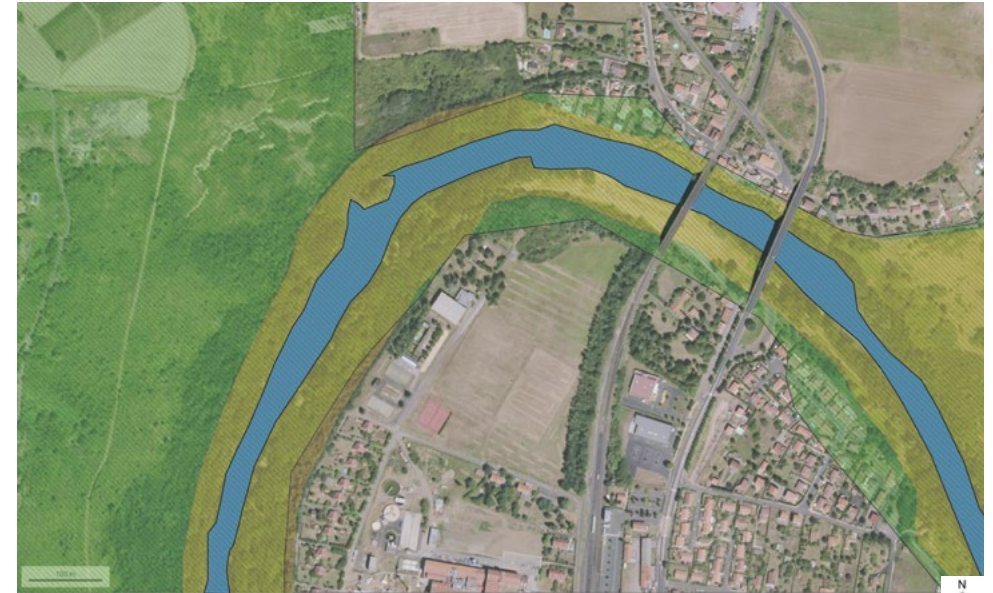
La plage de Vic-le-Comte est un site à enjeux écologiques forts. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique identifie cette portion de l'Allier comme un cours d'eau à remettre en bon état et qui fait partie d'un ensemble plus vaste d'espace de mobilité de la rivière à préserver ou à remettre en état. Le site est d'ailleurs identifié comme un réservoir de biodiversité à préserver, une ZNIEFF de type 2 et une zone Natura 2000. Une intervention sur ce site implique donc une vigilance particulière sur les activités pratiquées sur la plage et sur celles qui seront liées à la mise en place du prototype.

Il serait intéressant de mettre en place une sensibilisation des promeneurs à la richesse écologique des lieux, aux impacts des pratiques, à la gestion des déchets, au bruit... Un équipement de rafraîchissement pourrait compléter cette offre d'aménagement mais sans encourager le public à se baigner dans l'Allier. Il convient d'intégrer au projet l'objectif de valorisation globale du site. Une interdiction d'accès des voitures à la plage a été très récemment mise en place.



Proposer une organisation de la baignade sur la plage de Longues en intégrant les enjeux du site :

- valoriser le site
- proposer des actions de mise en sécurité des baigneurs.
- protéger les milieux naturels proches, les fonctionnalités de la rivière et la biodiversité
- répondre aux aspirations immédiates des usagers de la plage et proposer un prototype permettant le rafraîchissement sans baignade
- sensibiliser les usagers de la plage aux enjeux écologiques : protection des milieux naturels et lutte contre les plantes invasives, gestion de l'eau, gestion des déchets...



Carte des espaces protégés



Plan de repérage des photos





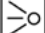
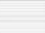

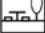


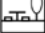









# LES PHOTOS DU SITE

# PLAGE DE SABLE







# LEGENDES DES FICHES DE SITE

## Légende des cartes de repérage

	Parkings		Entrées
	Observatoires		Fontaines
	Points de vue		Zone de pêche
	Balades à vélos		Aires de pique-nique
	Plage de sable		Aires de jeux
	Aires de pique-nique		Commerces
	Aires de jeux		Gare SNCF
	Commerces		Arrêts de bus
	Gare SNCF		Sources d'eau
	Arrêts de bus		
	Sources d'eau		

## Légende des cartes des espaces protégés

	ZNIEFF : Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristiques de type 1		Sites Natura 2000
	ZNIEFF : Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristiques de type 2		Hydrographie principale du site